



Base de planification pour l'élaboration d'un « monitoring des soins »

Rapport final sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Executive summary

Auteurs du rapport :

Prof. Dr. Maria Schubert, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften ZHAW,
Department Gesundheit, Institut für Pflege (Projektleitung)

Dr. Marc Höglinger, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften ZHAW,
Winterthurer Institut für Gesundheitsökonomie

Nicole Zigan, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften ZHAW, Department
Gesundheit, Institut für Pflege

Sarah Heiniger, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften ZHAW, Winterthurer
Institut für Gesundheitsökonomie

Mandant : Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Winterthour, le 4 Octobre 2022



Situation initiale

Au printemps 2021, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI), le conseiller fédéral Alain Berset, et le président de la Conférence suisse des directeurs de la santé (CDS), le conseiller d'État Lukas Engelberger, ont mis en place la plateforme Personnel de santé. La plateforme est composée d'organisations d'employeurs et d'employés, ainsi que de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), du Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et de la CDS. L'OFSP et la CDS ont ainsi répondu à l'attente des associations de personnel d'entrer dans un échange formalisé, afin de pouvoir aborder rapidement les questions qui se présentent pour le personnel de santé.

Le 28 novembre 2021, l'initiative « Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) » a été acceptée par le peuple et les cantons. À la suite de cette décision populaire, le Conseil fédéral a décidé de mettre en œuvre le nouvel article 117b de la Constitution fédérale (Cst.) en deux étapes. Cet article demande à la Confédération et aux cantons de reconnaître que les soins infirmiers sont une composante importante des soins et de les soutenir. L'accès à des soins de qualité doit en outre être garanti à chacun.

L'effet des mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers doit être contrôlé régulièrement et à long terme, en collectant des données de manière systématique et objective. Un monitoring permettrait à la Confédération, aux cantons et aux employeurs de disposer d'un instrument de pilotage concret et complet pour présenter de manière transparente et détaillée la situation dans les différents domaines de soins ainsi que son évolution.

Objectifs

Au début de l'année 2022, l'OFSP a donné mandat à la Haute école spécialisée zurichoise (ZHAW) de concevoir une base de planification en vue de la création d'un « Monitoring des soins ». Cette base de planification a été validée par les membres de la plateforme Personnel de santé à la fin octobre 2022. Le monitoring doit permettre de mesurer les objectifs de l'initiative sur les soins infirmiers à l'aide d'indicateurs clés. En outre, il définit de manière détaillée des problèmes actuels et évalue de manière continue des changements ou des améliorations qui sont en cours dans le secteur sanitaire. L'accent est mis sur la situation du personnel.

Résultats de la base de planification

Les membres de la plateforme Personnel de santé, les institutions de formation dans le domaine des soins, l'Observatoire suisse de la santé et plusieurs experts de différents domaines (management, formation, recherche, monitoring de données) ont participé à l'élaboration de cette base de planification.

- La base de planification définit huit objectifs de l'initiative sur les soins infirmiers et quatre domaines d'observation :
 - « Importance des soins infirmiers dans les soins de santé » ;
 - « Formation et affectation des soignants adaptées à leurs compétences » ;
 - « Conditions de travail du personnel soignant » ;



- « Accès et qualité des soins ».

- La base de planification développe un modèle d'impact pour illustrer les effets des mesures prises dans le cadre du nouvel article 117b. Le modèle d'impact présente les huit objectifs de l'initiative de soins infirmiers par domaine d'observation et expose la logique d'action qui en découle. Ce modèle sert de base au monitoring.
- La base de planification sélectionne 33 indicateurs clés pertinents pour le monitoring et les classe dans les différents domaines d'observation. Les indicateurs clés ont été complétés par des informations sur les sources de données, les méthodes de relevé et sur la comparabilité internationale. En outre, une évaluation a été effectuée pour chaque indicateur en ce qui concerne l'acceptation, l'applicabilité, la couverture et les coûts/la charge de travail. Outre ces indicateurs clés, des indicateurs complémentaires pourront être intégrés ultérieurement dans le monitoring.
- La base de planification évalue les ressources nécessaires à l'élaboration initiale et à la mise en œuvre d'un monitoring sur la période 2023-2030 à l'aide de plusieurs facteurs qui varient selon la fréquence et le type de collecte (utilisation de données existantes, enquête auprès des soignants, enquête auprès des établissements de santé). Trois variantes ont été présentées : Variante Mini (275'000 CHF par an), Variante Midi (475'000 CHF par an), Variante Maxi (1'093'750 CHF par an).

Conclusions

Tant les parties prenantes que la Conférence suisse des directeurs de la santé sont favorables à l'introduction d'un monitoring.

Tous les acteurs impliqués dans les travaux liés à la base de planification s'accordent pour donner systématiquement la priorité aux données et études existantes. Ceci permettra d'éviter autant que possible des collectes de données supplémentaires.

Concernant le modèle d'impact, il faut tenir compte que les mesures proposées dans la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers se trouvent encore dans une phase d'élaboration, ce qui peut nécessiter une adaptation du modèle.

Pour l'estimation des ressources nécessaires au monitoring des soins, outre les trois variantes proposées par les mandataires (Mini, Midi, Maxi), d'autres combinaisons sont possibles en fonction des ressources et de la faisabilité. En outre, il convient de tenir compte que les estimations des ressources se fondent sur les données qui étaient disponibles en août 2022. Les estimations de coûts faites dans cette base de planification devront être encore vérifiées et précisées dans le cadre du concept de mise en œuvre de l'Obsan.